



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

15^{ème} session
26 septembre - 1^{er} octobre 2011

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE SÉCURITÉ DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER



Président : Cédric ETLICHER
Rapporteur Général : Thierry PLANTEVIN

COMMISSION TEMPORAIRE DE SÉCURITÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Président : Cédric ETLICHER
Rapporteur : Thierry PLANTEVIN
Vice-Président : Bruno DELL'AQUILA

ANGO ELA Kalliopi

BACH Marlène

BANSARD Jean-Pierre

BEN NACEUR Madeleine

BERAUD-SUBERVILLE Geneviève

BEUTHIN Alexandra

BEYE Marie-Hélène

BOUCHER François

CHALON Norbert

CHAOUI Jean-Daniel

CHAPPELLET François

CHARVÉRIAT Hélène

CHAZOT Pascal

CONSIGNY Thierry

CONTI Jean

CONWAY Hélène

CURSOUX Daniel

DESPLANQUES Xavier

DOGLIONI Joël

GRAF Paul

GUILBAUD Marie-Claire

KATENDE Souad Madeleine

LAURENTI Maryse

LEMONNIER André

MAINGUY Jean-Louis

MAKKI Guy

MARIE Jacques

MIGNON Alain Pierre

OMNES Yvon

PRATO Régine

PRETET Jean-Charles

RAHAL Radya

RECHENMANN Catherine

REGNARD Damien

SADET Bernard

SAIZ Brigitte

SEILHEAN Georges

TOUPY Gérard

Administrateur : Stéphanie ROUVILLE

Audition de Monsieur Serge MOSTURA, directeur du centre de Crise (CdC) du MAEE accompagné de Madame Martine GAMBARD-TREBUCIEN, sous-directeur des opérations d'urgence au CdC et de Mademoiselle Jenny KINTZ, chargée de mission au CdC auprès des entreprises.

Présentation du contenu du premier Rapport d'activité annuel du CdC

destiné en priorité aux Conseillers à l'AFE ainsi qu'aux membres des Commissions des Affaires Étrangères du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Couvrant la période mai 2010 - juin 2011, ce rapport fait le point sur :

- La structure des populations françaises à l'étranger.
- Les différents types de risques : collectifs (politico-sécuritaire, catastrophes naturelles) et individuels (prises d'otages, disparitions inquiétantes).
- Les moyens humains et matériels à disposition.
- Le budget.

Deux points particuliers sont soulignés par Monsieur MOSTURA :

- L'augmentation très importante, cette année, du nombre de rapatriements ou de mises à l'abri (crises de Libye, du Japon et de la Côte d'Ivoire). En tout, 5 069 personnes ont été concernées dont 3 322 Français. Ces opérations ont été lourdes en moyen et en matériel.
- La recrudescence des actes de terrorisme (Niger, Maroc, Yémen). Dans le cas de la piraterie, les moyens nécessaires sont souvent considérables. Des mesures d'information (fédérations nautiques) sont mises en places pour prévenir et dissuader les plaisanciers, « expatriés » d'un nouveau genre, de s'aventurer dans les zones à risques.

Point sur le lancement d'ARIANE : Système d'enregistrement des voyageurs, mis en place début juillet 2011.

- Il permet à toute personne se déplaçant à l'étranger (venant de France ou de son pays de résidence) de laisser ses coordonnées (nom, destination, téléphone). C'est une aide précieuse pour le CdC lui permettant de comptabiliser nos compatriotes dans une région en crise, de les contacter par SMS ou appel téléphonique, de leur donner des consignes précises et de rassurer très rapidement les familles en France, tout en diminuant considérablement les appels entrant et sortant.
- Décrit comme un véritable « saut qualitatif » dans la gestion des crises, ARIANE connaît un grand succès (déjà 13 500 inscrits) et bénéficie d'une bonne couverture médiatique. L'inscription se fait par Internet avec plusieurs points d'entrée (site « Conseils aux voyageurs » du MAEE lui même très visité - plus de 5 millions de connections/an - sites de ventes de billets en ligne).
Un projet d'inscription semi-automatique est à l'étude avec le syndicat des agences de voyages, tout comme la mise à disposition de moyens facilitant l'inscription dans les salles d'attente des aéroports.
- Un dispositif similaire, destiné aux Français résidant à l'étranger est en phase d'élaboration.

Plans de sécurité : si plus de 60 % semblent être à jour, le CdC conduit une réflexion pour affiner ces plans en fonction des risques potentiels et des zones géographiques afin de les adapter aux réalités de chaque circonscription consulaire. Monsieur MOSTURA se dit très intéressé par les résultats de l'enquête de sécurité réalisée par notre Commission qui donnera

une image moins « administrative » des plans mis en place et de la perception qu'en ont, sur place, les Conseillers à l'AFE.

D'autres sujets ont été abordés :

- Gestion de l'afflux massif de nouvelles demandes d'immatriculations de compatriotes jusque là inconnus des services consulaires lors du déclenchement d'une crise. Une procédure d'urgence est à l'étude pour soulager les personnels des postes consulaires.
- Avancement de la coopération européenne pour la gestion commune des crises et la mutualisation des moyens. La situation s'éclaircit et attend la décision du Parlement Européen.
- Synthèse des réponses du « Questionnaire de Sécurité ». **En raison du faible nombre de retour des formulaires, il est décidé de relancer les Conseillers qui n'auraient pas encore répondu afin de pouvoir présenter un rapport en mars 2012.** Il est rappelé que c'est à cause du hiatus parfois constaté entre la vision des plans de sécurité que peut avoir le CdC et la réalité ressentie par les Conseillers sur place que la Commission a décidé de faire cette enquête, encouragée en ce sens par les responsables du CdC.

Audition de Madame Ghislaine DESMET-MARCHAND, Directrice du Centre inter-entreprises de l'expatriation – Cindex – et de Messieurs Laurent MEREYDE et Romain DEFLINE respectivement Directeur de la Sûreté du Groupe Technip et Responsable Sécurité Physique et Mobilité internationale chez BNP Paribas et de Mademoiselle Jenny KINTZ, chargée de mission au CdC auprès des entreprises. Messieurs MEREYDE et DEFLINE interviennent en leur qualité de représentants élus de la Commission Sûreté.

Madame Ghislaine DESMET-MARCHAND a fait une présentation détaillée du Cindex.

C'est une Association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1980 par Air France, Paribas (aujourd'hui BNP Paribas), Charbonnages de France, Elf, IFP, Renault, Schneider, Société Générale et Total.

Lieu d'échange et de partage des bonnes pratiques sur les stratégies et les politiques de mobilité internationale des grands groupes français de dimension internationale, c'est un réseau informel entre pairs, basé sur la connaissance mutuelle et la confiance. Chaque membre bénéficie de l'expérience des autres, tout en gardant son entière liberté d'action et de décision, dans le respect d'une absolue confidentialité et des règles de droit, en particulier du droit de la concurrence (*Charte Cindex*).

Le Cindex n'a pas vocation à faire de politique ni de lobbying, mais est porteur des préoccupations de ses membres auprès des organismes ou des autorités compétentes.

Il est actuellement composé de **50** sociétés membres, dont 48 membres actifs (**32 sociétés du CAC40**) et 2 membres associés (OFII et CFE).

Représentant, fin 2010, **53 839** collaborateurs de toutes nationalités en mobilité internationale répartis dans **173 pays**, dont :

- ✓ 17 303 expatriés de France
- ✓ 3 693 expatriés en France
- ✓ 2 116 VIE

Soit un total de **131 000 personnes** (expatriés et familles).

Le Cindex est **un réseau de plus de 300 professionnels** : Directeurs RH, Compensation & Benefits, Responsables Mobilité Internationale, Fiscalistes, Responsables Sécurité ou Médecins du travail.

Des réunions périodiques par Commission :

- ✓ Une Commission plénière axée sur les stratégies, politiques et organisations de la mobilité internationale et les pratiques opérationnelles d'expatriation.
- ✓ 3 Commissions spécialisées :
 - ❖ Une Commission Santé
 - ❖ Une Commission Fiscalité
 - ❖ Une Commission Sûreté Internationale en partenariat avec le Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises

Des groupes de travail permettant aux membres d'approfondir certains thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler.

Un site Internet (www.cindex.fr), confidentiel, qui regroupe un centre de documentation et un forum, très actif, permettant de prolonger les échanges.

Des accords pour faciliter la mobilité internationale :

- ✓ En 2001 : Convention inter-entreprises afin de permettre au conjoint de suivre le salarié expatrié pendant toute la durée de l'expatriation.
- ✓ En 2009 : Accord signé avec le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, afin d'échanger des informations utiles en situation de crise.

Le Cindex a également développé des liens avec de nombreuses institutions qui participent à ses travaux (Direction de l'Immigration, CLEISS, Direction de la Sécurité Sociale...). A noter que la CFE est membre du Conseil d'administration du Cindex.

Laurent MEREYDE, Directeur de la Sûreté du Groupe Technip et Romain DEFLINE Responsable Sécurité Physique et Mobilité internationale chez BNP Paribas ouvrent devant la Commission le volet sûreté.

Ils sont respectivement Président et Secrétaire de la Commission sûreté internationale du Cindex, (CSI).

La Commission Sûreté Internationale a été créée en 2004. Elle est ouverte aux directeurs et responsables sûreté des sociétés membres du Cindex.

En 2009, un partenariat est signé avec le Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises (CDSE).

A ce jour, la Commission Sûreté Internationale recense 52 sociétés (dont 9 sociétés adhérentes au CDSE), et représente un réseau de 57 directeurs ou responsables sûreté des grands groupes français de dimension internationale.

Depuis la jurisprudence dite de "Karachi", les employeurs sont pénalement responsables de la sécurité de leurs employés, ce qui explique notamment que les sociétés puissent avoir une appréciation des risques potentiels différente du CdC et prendre des mesures qui leur sont propres.

L'objectif du partenariat entre le Cindex et le CDSE est de :

Partager l'expérience de chaque entité et les moyens utilisés par les entreprises dans le domaine de la sûreté des collaborateurs en mobilité internationale.

Rationaliser la participation des représentants sûreté des entreprises aux réunions et aux échanges thématiques, tout en maintenant un panel le plus large possible de participants.

Etre l'interlocuteur privilégié des autorités françaises, notamment celles des Affaires Etrangères, afin d'établir un mode de communication susceptible d'être proactive face à la survenance de situations difficiles. *En 2009, un partenariat est signé avec le MAEE.*

Faire le suivi d'un « tableau Risques pays », mis à jour lors de chaque réunion, afin de comparer la situation dans chacun des pays où sont implantées les sociétés membres de la Commission Sûreté Internationale.

Constituer un pôle de dialogue et de protection de leurs personnels à l'échelle européenne et de plus en plus mondiale.

En ayant toujours la volonté de donner de la consistance aux accords existants.

Nous tenons à nouveau à féliciter toute l'équipe du Centre de Crise pour son professionnalisme et le remercions de l'écoute et du soutien qu'elle apporte à notre Commission.

La Commission propose qu'en cas de crise, les Conseillers présents sur le terrain informent brièvement tous les membres de la Commission des développements de la situation.

Nous rappelons à toutes et tous ceux qui n'ont pas encore renvoyé le questionnaire, d'avoir l'amabilité de le faire au plus vite.

La Commission ne soumet ni vœu, ni avis, ni résolution.
